

# FICHE DE POSTE

## ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (H/F) Profil infanto-juvénile

Document créé le	Référence	Historique des versions
18/07/2022	FDP- EDUC- 008	Version 1

	Rédaction	Vérification	Validation
	<b>Marie-Christine BARRERE</b> <i>Cadre Socio-éducatif</i> <b>Peggy SOLINAS</b> <i>Référente GPMC</i>	<b>Laure SPINARD</b> <i>Directeur du Pôle de l'offre de soins Et des Coopérations</i>	<b>Dominique ALLEMAND</b> <i>Directeur des Ressources Humaines</i>
<b>Date</b>	18/07/2022	18/07/2022	18/07/2022

**Codification R.N.M.S.A.** (Répertoire National des Métiers de la Santé et de l'Autonomie)

Intitulé du métier	Code Métier
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	10F10
Famille	Sous-famille
SOCIAL, EDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL	Conception et développement des projets socio-éducatifs

### 1 – Présentation de l'établissement :

Établissement Public de Santé Mentale, le **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** constitue un **acteur majeur du soin psychiatrique en Auvergne-Rhône-Alpes** en desservant plus de **800 000 habitants** sur les deux tiers Sud-Isère. En effet, une des particularités de cet établissement est d'avoir son site principal sur la commune de Saint-Egrève tout en comptant plus de **70 lieux de soins** répartis sur l'ensemble du territoire.

Organisé en six pôles cliniques de psychiatrie générale et de spécialités, adulte et enfant, le CHAI est un **établissement dynamique**, en perpétuelle évolution, afin d'offrir à ses patients **une prise en charge de qualité**.

Le CHAI fait partie du **Groupe Hospitalier de Territoire (GHT) Alpes Dauphiné** dont l'établissement support est le CHU Grenoble Alpes et qui regroupe neuf établissements publics de santé (CHU Grenoble Alpes, CH de Voiron, La Mure, Rives, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Laurent-du-Pont, Tullins, Uriage et CHAI).

Le GHT a défini un **projet médical partagé qui ambitionne une amélioration concrète de la prise en charge des patients au sein de parcours de soins coordonnés**. Il revient au CHAI d'animer le pilotage de la filière psychiatrique. Au-delà du GHT, le CHAI a tissé de nombreux liens avec des structures sociales et médico-sociales, des associations ainsi que des collectivités territoriales.

## 2 – Définition du poste :

L'Éducateur spécialisé conçoit, conduit et coordonne des actions éducatives et sociales globales des personnes (présentant des déficiences physiques, psychiques et mentales), des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

## 3 – Environnement du poste :

<b>Lieu principal d'affectation :</b>	CATTP GRAFFITI - Classe intégrée – ENFANTS à Echirolles
<b>Pôle / U.F. de rattachement :</b>	Pôle infanto-juvénile UF 4437 – CATTP GRAFFITI - Classe intégrée - ENFANTS
<b>Liens hiérarchiques :</b>	Directeur Pôle de l'Offre de Soins et des Coopérations Cadres socio-éducatifs
<b>Liens fonctionnels :</b>	Médecin chef de Pôle Par délégation le médecin responsable de l'unité fonctionnelle
<b>Agent en responsabilité directe :</b>	Néant
<b>Contraintes éventuelles liées au poste :</b>	Déplacements

## 4 – Description du poste :

### ACTIVITES PRINCIPALES *(liste non exhaustive)*

- Organisation, animation et suivi d'activités relatif au domaine d'activité
- Élaboration et mise en place du projet individuel concernant la personne et le groupe dans son domaine d'activité
- Médiation des relations avec la famille, le représentant légal de la personne et les différents partenaires extérieurs
- Rédaction et mise à jour de la documentation relative à ses activités
- Suivi de la réalisation des travaux, de la résolution des problèmes spécifiques à son domaine d'activité
- Conseil et éducation relatif à son domaine d'activité
- Participation à la vie de l'établissement
- Interrogation des pratiques professionnelles et identification de ses besoins propres
- Participation à la vie institutionnelle
- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (étudiants, stagiaire)
- Gestion et traitement des données / informations (recherche, recueil, analyse, priorisation, diffusion, classement, suivi)
- Coordination des programmes / projets / activités
- Conseil sur la définition des projets professionnels / individuels et bilan des réalisations

**QUALITES METIER ATTENDUES***(Aptitudes, qualités et comportement professionnel)*

- Sens des responsabilités et conscience de son positionnement professionnel
- Comportement professionnel : non jugement, intégrité, ouverture d'esprit, respect, honnêteté, loyauté
- Capacités d'écoute, d'analyse, de négociation, de tolérance, de respect et d'équité
- Organisation, méthode et rigueur
- Capacité à prendre la parole en public ou en situation de face à face
- Représentation et valorisation de l'image institutionnelle au travers de son comportement, de son attitude et de sa tenue

**QUALITES SPECIFIQUES POUR LE POSTE**

- Connaissance de la culture sanitaire et de la fonction publique hospitalière
- Connaissance de l'environnement médical
- Connaissance en santé mentale
- Aptitude à développer une relation de confiance
- Aptitude à adopter un positionnement professionnel quelle que soit la situation
- Capacité à travailler en équipe pluri-professionnelle et à se positionner dans un groupe de travail
- Capacité à solliciter et mobiliser les ressources de l'équipe, des pôles cliniques et médicotechnique, du réseau et des partenaires
- Capacité d'autonomie dans ses missions de mises en place des projets socio-éducatifs/thérapeutiques
- Capacité à se distancier par rapport à la pathologie et la souffrance de l'utilisateur et de sa famille
- Capacité à soutenir et argumenter un point de vue éducatif
- Capacité à s'interroger sur ses pratiques professionnelles au regard de ses connaissances cliniques et théoriques
- Aptitude à synthétiser ses propos et les problématiques
- Respect des limites de sa fonction en regard des missions
- Capacités communicationnelles et relationnelles

**CONDITIONS DE TRAVAIL****Horaires de travail du poste**

Poste à 100 %

Astreintes :  oui  non

Périodicité de l'astreinte : Néant

**Relationnel dans le poste de travail**

- Travail seul  Travail en équipe  Travail au contact du public
- AUTRE :

- Poste en lien fonctionnel avec l'ensemble des acteurs hospitaliers

**Déplacements liés au poste de travail**

- Agglomération  D'un site à l'autre
- Autres (préciser)

**Véhicule lié au poste de travail** oui  non**Type de véhicule utilisé**

VL  PL  Scooter  Engins  Fourgon







**Permis pour le poste de travail**

A  B  EB  C  EC  D  ED

Autres (préciser)

## 6 – Risques associés au poste

Les risques communs à l'ensemble des professionnels et/ou spécifiques au poste sont identifiés dans le DUERP.

<b>Surveillance médicale</b>							
<b>Spécificités du suivi médical liées aux caractéristiques du poste</b> (à compléter avec le médecin de travail de la collectivité)							
Surveillance médicale renforcée <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non							
Vaccinations obligatoires : DTPolio - Hépatite B							
Vaccinations recommandées : ROR							
<b>PROTECTION INDIVIDUELLE MISE A DISPOSITION</b>							
DESIGNATION		Qté	Précisions	DESIGNATION		Qté	Précisions
	Rehausseur d'écran	1	Ecran à hauteur réglable		Filtre écran	1	Filtre intégré
	Fauteuil ergonomique	1			Repose pieds		Sur demande
	Repose poignets		Sur demande		Moyen d'alerte travailleur isolé	1	DATI
	Autre						

<b>FORMATIONS PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'EMPLOYABILITE AU POSTE DE TRAVAIL</b> (intégration / autonomisation)		
<b>Formation(s) obligatoire (s) au poste de travail</b>		
Lutte contre l'incendie	Laïcité	

## 7 – Missions transversales

**\* Texte de référence :**

TITRE I – Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors)

TITRE IV – Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – version consolidée au 19 décembre 2012

**- Remarques :**

\* Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités de l'établissement, sans qu'une version corrective papier ne soit obligatoirement élaborée (le document actualisé est disponible en permanence sur la Gestion Documentaire).

\* L'agent est recruté au nom de l'établissement, et non au seul bénéfice d'un pôle, d'un service, d'un site, d'une résidence ou d'un bâtiment.

\* En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle.

\* Pour des raisons de continuité de service, il peut également être demandé à l'agent, détenteur uniquement de son grade et non de son poste, de réaliser temporairement ses missions et activités métiers sur un autre site et au profit d'un autre pôle ou d'un autre service. Pour les mêmes raisons de continuité de service, et en fonction de son site d'affectation principale, l'agent peut être sollicité lors de cas de force majeure (plan blanc, évènementiel, ...).

\* En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise est attendue

\* La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences disponible auprès de la cellule Qualité et les référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.

**Fiche de poste remise à :**

**Le :**

**Signature de l'agent :**